Huitième année. — N° 343 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS' et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 27 MARS 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Date du prochain Numéro

Ainsi que chaque année, en raison des vacances de Pâques, le numéro du samedi de Pâques (2 avril) sera supprimé. Notre prochain numéro paraîtra donc seulement, le samedi 9 avril.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

La Loi du plus fort dans la famille

Il m'est arrivé, à propos de mes derniers articles, des lettres qui prouvent à quel point ces questions morales passionnent et combien elles ont besoin d'être élucidées. Certaines lettres les plus nombreuses me sont un précieux encouragement. Je demande aux signataires des autres de me faire crédit jusqu'à la fin de ces études, c'est-à-dire encore pendant trois articles : l'Intégrité féminine, la Valeur de la mère, le Prix de l'enfant. Peut-être alors m'auront-elles tout à fait comprise et serons-nous d'accord. Je tiens seulement aujourd'hui à préciser que si ces articles partent pour point de départ la question des Petits Indésirés, le sujet lui-même n'est plus en cause. Il nous a permis de constater certaines opinions : les unes très vieilles, les autres plus neuves, qui nous semblent funestes et que nous croyons devoir combattre. Je ne le fais point sans m'imposer un effort. Il serait évidemment plus facile de suivre le conseil d'un excellent homme, qui approuvait vivement cette campagne et me félicitait de son succès. Je lui répondis que quelques épines se cachaient sous les roses. Il sursauta, effaré : « Mais alors, il aurait peut-être mieux valu ne rien dire ! » J'ai admiré un instant, en cet homme, l'image de la sagesse courante... Et j'ai résolu de continuer.

J'ai nié, dans mon dernier article, qu'une femme eût, en aucun cas, le droit de se débarrasser de l'embryon ou de la personne d'un enfant conçu par elle.

Je demande aujourd'hui : Une famille a-t-elle le droit de rejeter un enfant né d'un des siens, hors les conditions légales qui constituent la famille ?

La loi dit oui, toujours ; elle entoure le cercle qu'elle a formé, la famille, « cellule sociale, » de toutes les défenses qu'elle a pu imaginer. Toutes les précautions sont prises afin que les erreurs du mari ou de la femme avant, et pendant le mariage, n'apportent dans la communauté aucun élément étranger.

Les erreurs du mari n'ont pas d'importance. Il n'a qu'à en laisser le fruit où il se trouve. Aussi lui sont-elles largement permises ; la loi le protège contre leurs suites, pour en protéger la famille. Mais il est trop clair que contre les erreurs de la femme, toutes les précautions peuvent être vaines ; et qu'il appartient à l'épouse de faire, à la barbe de la loi, élever par le mari un enfant adultérin. Aussi que de foudres menaçantes sur les têtes féminines pour les préserver d'une pareille tentation ! La mort même est mise par la loi entre les mains de l'époux qui surprend la faute.

Cet esprit de la loi est-il ici, comme il devrait l'être toujours, comme il l'est quelquefois, l'esprit de la morale ?

Assurément non.

La loi en constituant les bases de la famille ne s'est point inspirée du sentiment des devoirs de la famille, union d'amour, union de la défense contre toutes les peines de la vie, elle n'a songé qu'aux intérêts de la famille, œuvre de solidarité matérielle. Elle entend préserver les biens de l'association et en cela elle est logique : il n'est pas juste qu'un homme, qu'une femme admette au partage des biens conjugaux, destinés selon le pacte matrimonial aux enfants communs, un enfant né d'un autre conjoint légal ou illégal. La loi a vu cela, elle n'a vu que cela.

Et faute d'avoir envisagé la famille sous son aspect moral aussi bien que sous son aspect matériel, elle a créé de l'immoralité.

En effet, si en faveur de l'argent des familles on établit l'impunité pour les ruses de l'homme et des sanctions exagérées pour ceux de la femme, on fausse la conscience publique sur la valeur respective de leurs fautes, on fausse la conscience de la famille sur sa propre responsabilité dans la réparation de ces fautes.

Dans une association d'intérêt moral et matériel comme est la famille, avant la défense des possessions matérielles doit venir la garde du trésor moral, le souci du bien ou du mal qui dépend d'elle.

Or, la famille qui veut ignorer les enfants nés de l'un ou l'autre époux avant ou pendant le mariage ; la famille qui maudit et chasse ses filles si elles deviennent mères, qui renie les bâtards de ses fils, manque à ses responsabilités envers l'enfant et envers la société. Au nom de la famille, elle fait des sans-famille. Au nom de l'ordre social qu'elle représente, elle crée du désordre dans la société.

Un père et une mère ont le devoir moral, sinon légal, de se montrer grand-père et grand'mère envers les bâtards de leurs enfants.

Un homme, une femme, en se mariant, ont le devoir d'accepter les bâtards de l'un ou de l'autre comme s'ils étaient nés d'un mariage précédent ; à moins que l'enfant ne soit revendiqué par son autre parent, capable d'assurer son sort.

La naissance d'un enfant adultérin, si elle résulte d'un écart de conduite, peut être évidemment une raison de dissolution du mariage ; mais si l'union persiste, je ne comprends point, je l'avoue, que l'enfant soit abandonné ; et je ne comprends pas davantage un désaveu de paternité qui laisse subsister un ménage.

Quant à l'enfant naturel ou adultérin né, malgré la femme, d'un crime commis contre elle, il doit être admis par la famille. Obliger la mère à l'abandonner, c'est commettre un nouveau crime contre elle ; on dit que l'instinct du mari se révoltera, que l'enfant sera pour lui une injure, qu'il deviendra un paria au foyer. Oui certes, si le mari est un homme sans bonté et sans courage. Mais alors il ne sera digne ni du nom d'homme, ni du nom d'époux.

Ah ! quel joli dialogue m'a rapporté l'autre jour une infirmière de la Pitié. Un blessé tend à la dame un journal qui parlait du triste sujet.

— Qu'est-ce que vous en pensez ? demande-t-il.

— Et vous ? répond l'infirmière.

— Oh ! moi, je les f... tous dehors, femme et enfant.

Deux voisins convalescents se sont approchés. Tous trois sont des simples.

— Tu parles comme une brute, dit le premier convalescent. Moi je suis marié. Les Allemands sont dans mon pays. Eh bien ! comme les femmes aiment toujours leurs petits, si la mienne en a un d'un Boche, je ne voudrai pas lui faire de la peine et je le garderai.

— Et moi, dit le second convalescent, je suis du même pays. Si j'étais fiancé, — il rougit, car vraiment il l'était, — et si un pareil malheur était arrivé à ma fiancée, je penserais que c'est à moi de le lui faire oublier et je l'épouserais tout de suite.

Chez ceux-là, l'influence délétère des mauvaises lois qui engendrent les fausses idées morales, n'a point corrompu le sentiment des responsabilités naturelles.

Jane Misme.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE
PAR LES FEMMES

Nous recommandons aux Sociétés et aux personnes qui adressent aux pays neutres des documents destinés à démasquer les mensonges de la propagande allemande, une remarquable brochure de M. le Pr Paul Verrier, chargé de cours à la Sorbonne. Elle a pour titre *La Haine allemande* et coudense en quelques pages avec une force et une clarté souveraines, des observations et des documents sans réplique. Son prix modique (0 fr. 30) permet d'en user largement pour la propagande. Elle est éditée par Berger-Levrault. *La Française* se chargera volontiers de la procurer à ses lecteurs qui la lui demanderont.

Ce que les Femmes peuvent faire dans les Mairies de Paris

M. le Dr Pierre Bouillet, maire du XVIe arrondissement, a, dès le jour de la mobilisation, accueilli les bons offices volontaires de nombreuses femmes. Déjà, dans divers services du Bureau de Bienfaisance, la mairie du XVIe était une de celles où le travail féminin était le plus largement accepté. Elle eut, plus que toutes les autres mairies, des auxiliaires de guerre dans les services officiels. M. le Dr Bouillet, en participant à la récente réunion du groupe de Paris de l'U. F. S. F., a pu témoigner publiquement des aptitudes qu'il a, en huit mois de concours assidus, reconnues à ses collaboratrices. Il a surtout mis en lumière l'œuvre de secours, improvisée et multiple, que, grâce aux « volontaires », il a pu conduire jusqu'ici, et dont certaines parties, se prolongeant au delà de guerre, auront apporté à l'assistance sociale de durables perfectionnements.

Nous donnons un aperçu malheureusement sommaire, mais, croyons-nous, fidèle du discours où, par ses appréciations et ses vues, se sont trahies, en même temps que sa parfaite bonté, ses hautes qualités de chef : un sens aigu du progrès, une volonté prompte et patiente, l'esprit le plus délié et le plus beau courage.

Lorsque le Dr Bouillet revint en hâte, le 2 août, de son séjour de vacances, il trouva la mairie vidée de son personnel. Mais instantanément la vie y rentra plus abondante que jamais. Dans les bureaux désorganisés, on se hâta d'appeler des femmes : au bureau des mariages, des décès, au bureau de bienfaisance. Avec des femmes, on forma le nouveau service des allocations militaires. Et tout un personnel imprévu surgit pour des organismes nouveaux.

Le lundi 3 août, dès le matin, M. Bouillet vit venir à lui une petite personne douce et timide, qui lui signala que l'encombrement soudain des communications allait compromettre l'approvisionnement du lait. Si l'on n'y prenait garde, les enfants et les malades risqueraient d'en manquer.

Le Dr Bouillet le savait bien ; il savait bien qu'il y avait là quelque chose à faire. En deux jours, avec le concours de Mme Léon Weil, ce fut fait. Déjà, avant de se présenter à la mairie, elle avait fait une tournée dans les crémeries du quartier. Les laiteries ne délivrèrent plus de lait sans l'ordre municipal. Et, pour répondre à la procession incessante des mères et leur délivrer des bons de répartition, Mme Weil fut entourée aussitôt par des aides nombreuses qui, chaque jour, rentraient à Paris pour s'y employer à l'œuvre de la défense nationale.

Le service de répartition du lait, les enquêtes pour l'attribution de l'allocation militaire, un service de placement envahi du matin au soir par des centaines de chômeuses et de chômeurs, un service de rapatriement non moins encombré furent, dès la première semaine, assurés par un bataillon de volontaires en majorité féminins. Les enfants de pères mobilisés, ceux de familles que le chômage privait de pain du jour au lendemain, furent en hâte recueillis et casés soit à l'Assistance publique, soit dans des formations temporaires à Paris, à la campagne, à la mer.

Et lorsque, vers le 15 août, Mme la Générale Michel se fit autoriser à établir dans les mairies les permanences de l'Office central d'Assistance maternelle et infantile, elle trouva l'œuvre ébauchée déjà. M. le Maire et l'admirable Mme Weil avaient commencé à protéger, à guider les femmes enceintes et les mères, pour l'obtention de tous les secours publics et privés créés à leur intention. Mme Brunschvieg joignit son effort à celui de Mme Weil. Mme Misme donne le sien quotidiennement depuis huit mois. Mme Emmanuel Dreyfus, six mois ; et ainsi s'est formée la base d'une institution qui tend à devenir un important rouage de l'Assistance municipale. M. le Dr Bouillet veut, en effet, qu'elle s'élargisse et se fixe. Au bureau de la mairie se relie un groupe nombreux de dames, de marraines en quelque sorte, puisque le mot est à la mode, se partageant les clientes de l'Office, afin que chacune ait ainsi une amie qui les visite, les assiste, les guide d'une manière constante aussi longtemps qu'elles en ont moralement ou matériellement besoin.

Une autre œuvre importante a pu être réalisée par le Dr Bouillet, grâce au concours presque exclusif des femmes. C'est cette Œuvre du travail à domicile pour les soldats que les lecteurs de *La Française* connaissent bien ; grâce au travail des ouvrières touchant le secours de chômage et à qui l'œuvre a fourni des matériaux, 60.000 effets divers ont pu être à ce jour fournis. Seize cents ouvrières ont contribué à cette fabrication. Une trentaine de dames ont assuré l'administration, la comptabilité, les achats, la manutention, le contrôle des marchandises, sans parler de la coupe, de la distribution et de la réception du travail trois fois par semaine, avec parfois 750 ouvrières à recevoir la même après-midi. A la tête se trouvaient Mme Gaston Ernest, organisatrice et administrateur de premier ordre ; Mme Léon Weil, toujours, acheteuse et vendeuse incomparable ; Mme de Lacretelle, que sa direction de l'Assistance par le travail avait désignée pour ces fonctions ; Mme Masse. Toutes les collaboratrices de ce service, d'ailleurs, Mmes Bloch, Lévi-Alvarès, Marthe Pattez, Albertine Weil, Mlle Salomon, Mmes Lyon-Caen, Landrin, etc., etc., ont su montrer les capacités de chef d'un commerce important. Tout s'est fait avec méthode et sans heurt.

Des capacités féminines sans égales se sont encore signalées dans l'organisation et la direction des repas populaires de l'arrondissement. Et, le premier qui ait fonctionné, est dû encore à Mme Gaston Ernest, levée à 4 heures du matin, pour les achats aux Halles, surveillant chaque jour la préparation des repas.

Les réfugiés presque trop choyés au début, de la guerre, avaient fini par être quelque peu négligés. La mairie du XVIe a créé pour eux une assistance méthodique et qui pourrait servir de modèle à beaucoup d'autres efforts. C'est à Mme Brunschvieg, chargée de ce soin par le maire, qu'en revient le principal honneur.

Enfin, comme secrétaires, des femmes encore, Mmes Brunschvieg et Misme, et d'autres comme membres du bureau, ont concouru à cette *Union centrale des œuvres du XVIe Arrondissement* qui est une des plus heureuses réussites dans l'action de M. le Dr Bouillet, et dont *La Française* parlera plus longuement bientôt.

Le Dr Bouillet termine son exposé par les conclusions que nous citons approximativement :

« Pourquoi les femmes qui se sont montrées pendant la guerre de précieuses auxiliaires des mairies, qui ont été aussides rédactrices et des fonctionnaires zélées et intelligentes, ne continueraient-elles pas après la guerre ?

Jusqu'ici les quatre cinquièmes des employés de mairie étaient pris parmi les sous-officiers rengagés. Après la guerre, il se sera fait des vides dans les métiers qui sont mieux payés mais qui demandent plus de force physique. On pourrait donner une plus grande place aux femmes dans les emplois tels que ceux d'employés de mairie. Déjà beaucoup d'administrations, par exemple les Postes, emploient des femmes et s'en trouvent fort bien.

Je remarque pour ma part que le service des femmes se fait d'une façon plus active, et qu'en général le travail est compris par elles plus intelligemment. Les femmes ont aussi plus d'initiative. Sur les femmes fonctionnaires on ne pourra jamais écrire ce qu'écrivit Courteline de Messieurs les ronds de cuir.

Si vous voulez me demander mon opinion sur ce que les femmes peuvent faire dans les Mairies, je vous répondrai par le mot d'un Constituant :

Jusqu'ici elles n'ont rien été ; dans l'avenir elles peuvent être « presque tout »...

Et pourquoi pas Maire ?... »

Il nous reste à souhaiter ici que beaucoup de Maires, et aussi de conseillers municipaux, de députés et de sénateurs partagent l'opinion de M. le Dr Bouillet.

LA PAIX ET LA GUERRE
AU
Congrès féminin international d'Amsterdam

Nous avons signalé que l'initiative de ce Congrès avait été prise par des Hollandaises, auxquelles s'étaient jointes des Anglaises, des Belges, des Allemandes. Nous avons dit également que tous les groupements féminins français invités à y participer avaient refusé amicalement mais catégoriquement.

Les Françaises estiment qu'elles n'ont pas le droit de parler de paix tant que leur armée ne renoncera point à combattre.

Dans un pays attaqué et qui se défend, les paroles ne peuvent être entendues que si la défense est devenue ou victorieuse ou impossible. Et tout citoyen qui manifeste auparavant le désir de voir cesser la lutte, commet une trahison.

Nous avons dit cela. Nous le répétons pour nos amies étrangères qui ne semblent point l'avoir compris et s'étonnent, s'affligent de notre résolution, nous envoient des émissaires pour les changer.

S'il pouvait nous rester un doute sur la sagesse de notre abstention, le programme du Congrès, qui nous parvient aujourd'hui, le dissiperait tout net.

Que signifie d'abord ce premier paragraphe ?

Considérant que dans chacun des pays belligérants, la masse du peuple, loin d'admettre qu'elle est l'agresseur, croit au contraire combattre pour sa défense, voire son existence nationale, le Congrès International des Femmes sollicite publiquement les Gouvernements des Etats actuellement en guerre, de définir les conditions de paix qu'ils entendent proposer et, dans ce but, de conclure immédiatement un armistice.

Laissons de côté ce qu'il y a d'un peu puéril à croire qu'un vœu pareil puisse avoir une portée quelconque auprès d'aucun gouvernement.

Mais que veut dire ce « considérant » et en quoi les peuples seraient-ils éclairés sur les causes de la guerre par la réponse de leurs gouvernements au vœu du Congrès s'ils daignaient en faire une ? En quoi l'énumération des conditions de paix que chaque gouvernement souhaite imposer à l'ennemi, établirait-elle que ce gouvernement a été ou non l'agresseur ? Nous avouons ne pas comprendre à quoi tend ce texte singulier.

A travers les autres articles du programme qui visent l'établissement futur d'un régime d'arbitrage pour le règlement des différends internationaux, nous relevons ces déclarations :

En général, la guerre n'est pas déchaînée par les nations auxquelles elle répugne, mais par des groupes d'individus qui représentent des intérêts particuliers...

Nous autres femmes, nous déclarons que la guerre, dernier mot de la politique masculine, est une folie, et que si un peuple peut s'y résoudre, c'est seulement sous l'influence toxique d'une idée erronée.

Que des Allemandes, en ce moment, prennent part à des délibérations basées sur ces principes, rien de mieux. Mais les Françaises ne sauraient y souscrire.

La guerre actuelle n'est point chez nous le fait d'un groupe d'individus qui représentent des intérêts particuliers ; le peuple ne s'y est point résolu sous l'influence d'une idée erronée. Elle nous a été imposée par l'ennemi ; elle est pour nous le geste de l'instinct de conservation.

Et c'est pourquoi nous ne saurions d'aucune façon admettre de la conclure sans résultat, comme un duel de parade.

Contre l'Avilissement des Salaires féminins

Voici les noms des ouvroirs dont nous avons parlé dans notre dernier numéro et qui se sont en quelque sorte fédérés, le 4 mars, pour s'engager à rétribuer leurs ouvrières de 2 fr. à 2 fr. 50 par jour.

Ouvroir Amicitia : 12, rue du Parc-Royal.

Syndicats féminins : 35, rue Vercingétorix.

Œuvre du travail : 30, rue de Liège.

Société du travail féminin dans les faubourgs : 5, rue Meissonier.

Œuvre du Val-de-Grâce : 38, avenue de l'Observatoire.

Ouvroir de la Société des Visiteurs : 163, avenue de Clichy.

Œuvre de la chaussée du Maine, 12, rue Vigée-Lebrun.

Assistance par le travail des 7e et 8e arrondissements : 14 bis, rue Saussure.

Ouvroir philanthropique : 7, avenue de Versailles.

On s'est sérieusement organisé dans ces neuf ouvroirs, pour offrir à la clientèle des vêtements bien confectionnés *aux mêmes prix* que les magasins, tout en payant bien l'ouvrière.

Nous engageons à nouveau nos lecteurs à favoriser ces ouvroirs en s'adressant à eux pour leurs achats.

D'autre part, on nous signale l'ouvroir Biron, ouvroir cantine, fondé par Mme Viviani, qui occupe 130 ouvrières, 30 à l'Hôtel Biron, nourries à midi et à 4 heures, recevant 1 franc à 1 fr. 75 de salaire ; 100 travaillant à domicile aux pièces, très largement payées.

Les Héroïnes du Jour

CROIX ET MÉDAILLES

Légion d'honneur. — Par décret du Président de la République, en date du 17 mars 1915, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommée au grade de chevalier dans la Légion d'honneur (croix sans traitement) :

Société de secours aux blessés militaires. — **Mlle Canton-Bacara (Anne-Marie)**, infirmière-major de la Croix-Rouge à l'ambulance de Vauxbuin (Aisne) ; 1 blessure, 1 citation : a fait preuve, comme infirmière major de la Croix-Rouge, d'un dévouement inlassable pour les blessés soignés à son ambulance ; a montré un courage exceptionnel, non seulement en séjournant pendant plusieurs mois dans une zone battue par l'artillerie allemande, mais encore en allant, de sa propre initiative, relever des blessés sous le feu le plus violent. A rendu, en outre, les plus grands services à la cause française, étant restée à son poste pendant l'occupation allemande. Blessée par commotion violente causée par l'explosion d'un obus à côté d'elle, en accomplissant son service d'infirmière dans des conditions qu'elle savait être dangereuses.

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

Ont été célébrées, à Lyon, les funérailles de **Mme Béthenod**, âgée de trente-neuf ans, infirmière-major de l'hôpital n° 24 depuis le mois d'août.

En accomplissant sa charitable mission, Mme Béthenod s'était blessée légèrement, mais la plaie s'étant envenimée, la courageuse infirmière succomba.

Les honneurs militaires lui ont été rendus.

— **Mlle Billault**, infirmière diplômée, appartenant à une formation sanitaire de Nice, vient de succomber aux suites d'une maladie contractée pendant son service.

Les obsèques de Mlle Billault ont eu lieu en présence du général gouverneur de Nice, du préfet des Alpes Maritimes, du maire de Nice et de la plupart des personnalités civiles et militaires de la ville.

ON NOUS ÉCRIT

Au Havre, les tramways manquent de personnel ; les hommes furent, sur plusieurs lignes, remplacés par des femmes.

J'ai interrogé quelques unes de ces employées, qui m'ont dit qu'à travail égal elles ne gagnaient que 3 francs ou 3 fr. 50, là où les hommes étaient payés 5 francs ; elles n'osaient se plaindre, ayant besoin de gagner leur vie. Chose incroyable : si elles étaient remplacées par des garçons de 15 à 16 ans, ces derniers étaient payés au moins 4 francs. Ceci se passait en septembre, et je ne sais si cela a changé depuis, mais je fus révoltée de cette injustice, surtout ayant pu observer la douceur, le sérieux et la correction avec lesquels le service était accompli par le personnel féminin, service souvent difficile, étant donnée l'affluence des voyageurs causée par la suppression d'un certain nombre de voitures. Tout le monde était unanime à reconnaître les qualités des conductrices.

Pauline Coisnes.

J'aimerais beaucoup avoir l'avis de nos amis féministes au sujet du « Salut aux blessés ». *L'Intransigeant* du 16 février a inséré le passage d'une lettre à ce sujet. (L'auteur de cette lettre demandait que les femmes fissent, comme les hommes, le salut militaire.)

... Voulez-vous, par *La Française*, nous fixer sur ce point si intéressant, etc.

Alary-Friant.

Réponse. — Les blessés, qui sont les principaux intéressés en la question, paraissent préférer de beaucoup qu'on n'attire pas l'attention sur leur infirmité, glorieuse il est vrai, mais souvent aussi douloureuse. Que l'on songe à l'énervement d'un amputé, par exemple, qui va faire un tour sur les boulevards pour se distraire et oublier un peu son malheur, et qui, d'un trottoir à l'autre, se voit saluer deux à trois cents fois, c'est-à-dire rappeler deux à trois cents fois qu'il est mutilé et qu'on s'en aperçoit !

On proposait de remplacer le salut aux blessé par le salut à la médaille militaire. Mais tout démonstration dans la rue, tendant à attirer l'attention du public sur celui qui passe, n'est elle pas une petite atteinte à sa liberté ?

Reponses aux Lecteurs

Mlle Marc de Fontenelle. — Merci de votre appréciation encourageante et de votre touchante et délicate nouvelle.

Mme P. V..., à Maxéville. — Le siège social de *The Women's Volunteer Reserve* est 8, York Place, Baker Street, W., à Londres. Ecrire à Mrs Hon. Evelina Haverfield, pour les renseignements que l'on désire.

Mme A. G..., Paris. — Nous avons été très sensibles à la peine que vous avez prise de nous écrire une analyse de ce que nous essayons de faire, si compréhensive et si sympathique.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

L'AME DE L'HOPITAL

Dans un précédent article, nous parlions de l'inquiétude qui envahit le blessé, si choyé soit il à l'hôpital, quand sa pensée se reporte vers son foyer; à cette inquiétude peut s'ajouter, pour celui dont la blessure a entraîné la perte d'un membre, l'angoisse de l'avenir.

Cet homme subvenait par son travail à l'existence de sa famille : qu'il ait été laboureur, commis-voyageur, ou garçon de magasin, c'était un homme actif, toujours debout, toujours en mouvement, comme il le faut quand on a besoin de gagner sa vie. Mais désormais... il est un infirme; au sortir de l'hôpital, rendu à la vie civile, il deviendra à charge aux siens...

Il a connu des infirmes qui travaillaient, qui exerçaient des professions, et maintenant il les envie pour ce qu'ils savaient faire :

Une infirmière avait compris ces angoisses. Elle avait acquis en d'autres occasions l'expérience de la réaction merveilleuse que produit, même physiquement, sur le malade, toute espèce de diversion.

Elle avait créé, il y a peu d'années et avec grand succès, les concerts à l'hôpital dans les salles des malades, mais cette fois il fallait

une distraction plus utile devant les grosses questions qui se posaient. Il s'agissait de donner, dès l'hôpital, au blessé découragé la preuve qu'il pouvait exercer un nouveau métier dans l'avenir et aussi au combattant guéri qui devait retourner au front, un nouveau courage. A tous une nouvelle espérance. Ainsi fut fondée : L'Ecole des Arts et Métiers du soldat et l'esprit de l'Hôpital en fut changé comme par miracle.

« Le travail, a dit Virginie Demont-Breton est le plus puissant des consolateurs ». Nous dirons davantage : des médecins qui ont étudié l'état psychique produit par la maladie alors que s'exaspèrent chez les êtres les plus frustes dans leur vie normale, les facultés d'imagination et de sensibilité, en sont arrivés à considérer le travail comme un puissant moyen thérapeutique.

Voyez les hommes dont nous reproduisons les photographies : leurs physionomies sont saines et reposées, on ne dirait point qu'ils viennent d'échapper à la mort ; c'est qu'ils prennent en ce moment de la joie à ce qu'ils font.

Il y a plus encore :

La nation a le devoir de remédier dans la mesure de possible au sort des mutilés de la guerre ; nous savons que des cours et des écoles pour leur apprendre les nouveaux métiers qu'ils seront capables d'exercer, sont en voie d'organisation.

Si l'apprentissage a pu commencer pendant les longues heures de la convalescence, que de temps gagné ! Quel précieux triage, si je puis m'exprimer ainsi, des aptitudes de chacun ! Quelle économie pour l'Etat qui aura à supporter tous les frais des écoles de mutilés!

L'apprentissage dès l'hôpital ! c'est une de ces consolations, une de ces compensations que notre reconnaissance s'ingénie à trouver pour ceux qui se sont sacrifiés en nous défendant ; hâtons nous de la leur procurer en propageant cette création qui a une si haute portée sociale. C'est une œuvre temporaire de la guerre qui devra se continuer dans les institutions permanentes pour mutilés ; il est opportun de la répandre promptement.

Déjà dans quelques hôpitaux de province s'inspirant du programme de l'Ecole d'Arcachon, des écoles de ce genre ont été organisées.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires peut s'adresser à la « fondatrice de l'Ecole des Arts et Métiers pour le soldat : Mme Léopold Kahn, 49, rue Ampère, à Paris, téléph. Wagram 115-92.

Marthe Pattez.

ON NOUS DEMANDE

— Situation pour dame veuve : garde de dépôt commercial, de propriété ou d'immeuble à Paris, ou autres. Références les plus sûres. Adresser les offres chez Mme Bahler, 30, rue du 22 Septembre, Courbevoie.

Chronique des Œuvres et Institutions

Le Comptoir de vente du Conseil National.

Les nouveaux comptoirs de vente des ateliers de chômage, organisés par la section du Travail National des femmes, sont ouvert, 20, boulevard Montmartre, dans les locaux de l'ancien Café Viennois. L'inauguration en a été faite, lundi 21, par une foule de visiteurs sympathiques.

Citons les ateliers qui alimentent ce comptoir :

L'œuvre permanente l'Entr'aide, 146, avenue Emile Zola, qui met en vente de très jolie lingerie et des vêtements d'enfants. L'Entr'aide se charge aussi de faire confectionner des costumes de dames par des ouvrières éprouvées ;

L'œuvre permanente Le Toit familial, 6, rue Guy-Patin, fournit pour 10 francs un paquet de rechange du soldat, très bien composé et très avantageux ;

L'Association des institutrices, 48, rue Richer, expose des poupées dont l'habillement a procuré un travail rémunérateur à nombre d'institutrices en chômage et voudrait qu'on l'aidât à garder ce débouché excellent pour les institutrices libres, même après la guerre ;

Poupées encore, en costumes exactement copiés sur les costumes nationaux roumains et serbes, par l'ouvroir de Mme Compain, 2, rue Fondary. Les poupées sont de 20 et 12 francs, on en prépare de plus modestes à 5 francs. Qui n'aura pas sa poupée serbe? Du même ouvroir, paletots en tricot pour dames et bébés, chaussettes de laine ;

Le Vestiaire ouvroir de Bourg-la-Reine : Trousseaux pour femmes et enfants réfugiés, à de véritables prix de guerre. Mignons bonnets de police à dix-neuf sous!...

Les Femmes compositeurs et professeurs : pots de fleurs décorés et garnis de plantes artificielles.

Enfin, pour protéger contre le froid, nos aviateurs et nos soldats dans les tranchées, délasser en même temps leurs pauvres membres, nous avons trouvé au comptoir, 20, boulevard Montmartre, des bottes douillettement fourrées dont l'extérieur imperméable est en toile d'aéroplane. Cette ingénieuse confection est due à l'Office d'utilisation de la Femme, 55, rue Saint Jacques et 14, rue de Lagrange.

Le succès d'une pareille initiative fait le plus grand honneur à la section du Travail du Conseil et à sa présidente si intelligemment active, Mme Duchesne.

Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil, a voulu témoigner de l'intérêt qu'elle prenait personnellement à cette œuvre, en conviant, après la visite du Comptoir, les invités à un thé qu'elle leur a offert au Cercle du Travail Féminin, 110, rue Richelieu. Une fois de plus, on a pu admirer la haute et en même temps pratique direction que Mme Jules Siegfried donne au Conseil National des Femmes Françaises.

Union Française pour le Suffrage des Femmes.

Réunion du Groupe de Paris. — La réunion tenue dimanche par le Groupe de Paris a mis sous les yeux du grand public un brillant résumé de « l'Action des Femmes pendant la guerre ». Les lecteurs de *La Française* ont déjà trouvé ici, où y trouveront à peu près tout ce qui a fait la matière de la réunion. Il nous est donc permis de n'en donner qu'un compte rendu succinct.

Mme de Witt-Schlumberger a rendu d'abord un hommage noble et ému, écouté debout par tout l'auditoire, aux grands amis du féminisme morts pour la patrie et particulièrement à M. Jean du Breuil de Saint Germain.

Elle a résumé ensuite les initiatives féminines à l'Etranger, et enfin applaudi aux mesures gouvernementales prises en Russie et en France contre l'alcool, tout en rappelant la part qui revient désormais aux Françaises dans le succès de la lutte antialcoolique.

Le maire du XVI^e^ arrondissement, M. le D^r^ Pierre Bouillet, avait bien voulu venir témoigner de la part que les femmes ont prise et qui pourrait leur appartenir toujours dans les tâches officielles : on a lu en première page le compte rendu de son beau discours. Mme Valentine Thomson a dit l'œuvre de *la Vie féminine*, Mme Pauline Relour celle des Groupes féministes, ainsi qu'elle l'avait fait dans sa conférence au Collège Libre des Sciences sociales que *La Française* publiera en feuilleton, après celle de Mlle Bouvat ; Mme Vermeil présenta *l'Office de renseignements pour les familles dispersées* dont nous reparlerons en détail. Mme Brunschvicg dit ce que devra être l'action sociale des femmes après la guerre, et nous le dirons longuement prochainement selon sa conférence à elle aussi au Collège Libre des Sciences sociales. Mlle Clément exprime brillamment sa conception de ce que devra être après la guerre, l'attitude morale des femmes.

Mme Marie Louise Le Verrier a remporté un vif succès en contant les relations, déjà publiées par *La Française*, de l'*Union pour le Suffrage des femmes* avec les soldats au front. On a pu savoir ainsi la suite de l'histoire dont nos lecteurs connaissent le début. Eux aussi sauront bientôt la suite.

En somme brillante, édifiante, encourageante réunion.

Trop d'institutrices libres. — Nous ne saurions trop appeler l'attention des jeunes filles sur la note suivante que l'Association des Institutrices diplômées avait prié Mme Brunschvicg de lire à la réunion de dimanche dernier :

L'Association des Institutrices diplômées considérant :

Que la carrière d'institutrice libre dans les cours, pensions et familles, a été de tout temps encombrée ;

Que déjà, à côté des professionnelles, on rencontre des personnes n'ayant ni les aptitudes spéciales, ni les capacités nécessaires ;

Que cet envahissement de l'enseignement féminin a amené un avilissement des salaires,

Emet le vœu suivant :

Que les femmes obligées, par les circonstances actuelles, de gagner leur vie, soient averties du manque complet de ressources offert par cett carrière, vers laquelle on est tenté de se diriger trop facilement.

Propagande française. — Pour le service de propagande à l'étranger, annoncé déjà dans un des derniers numéros de *La Française*, s'adresser, pour toute demande ou pour tout envoi de document, à la déléguée du service : Mme H. Caseyliz, 7, avenue Mercédès, Paris (16^e^).

Union Fraternelle des Femmes.

C'est au Musée social qu'a eu lieu la réunion mensuelle de l'U. F. F., le jeudi 18 mars dernier, sous la présidence de Mme Amélie Hammer. Après la lecture du procès verbal par Mme Parrhisia, la présidente donne la parole à Mme Moll-Weiss, qui traite le sujet de « La femme et la race ». A ce propos, Mme Moll-Weiss parle de la question brûlante des *petits indésirés*, ainsi que les a qualifiés Mme Jane Misme, dans une série d'articles remarquables.

Presque tous les journaux ont traité ce sujet, presque toutes les revues ont ouvert des enquêtes. Deux camps se sont formés : ceux qui sont pour la suppression du germe, et ceux qui penchent en faveur de la mansuétude.

Mme Moll-Weiss est de ceux qui pensent que l'instinct maternel, si développé chez la majorité des femmes, parlera en faveur de l'enfant du crime, surtout chez les célibataires, car nombre de ce qu'on est convenu — à tort — d'appeler les vieilles filles, souffrent beaucoup plus de l'absence d'enfants que de celle de mari.

D'ailleurs, la conscience de chacune lui dictera ce qu'elle doit faire, et il faut laisser à ces malheureuses femmes la plus grande liberté.

Mme Moll-Weiss parle ensuite du travail des femmes, dans sa relation avec la grossesse ou en vue de la grossesse. Cette fois ce sont des Français et des Françaises qui font tort à la race, en obligeant de malheureuses femmes à pédaler de l'aube à la nuit, sur des machines à coudre. Elle voudrait que les Sociétés féministes obtinssent — pour en fournir les ouvroirs et les ateliers — les nombreuses machines actionnées par un petit moteur électrique, qui se trouvent dans les maisons allemandes mises sous séquestre.

Elle souhaiterait aussi que des femmes médecins étudiassent dans quelle mesure les femmes peuvent accomplir la besogne masculine — telle que celle de contrôleurs de tramways, dont la trépidation est si nuisible aux organes féminins — et qu'elles arrivassent, après la guerre, avec des données précises et les conclusions.

Revenant à une idée qui lui est chère, elle préconise la demi journée de travail pour les femmes. Le bénéfice qui en résulterait de leur travail ménager, chez elles, sauvegarderait à la fois leurs intérêts économiques et celui de la race.

Mme François Raspail donne des nouvelles de l'œuvre entreprise par l'U. F. F., pour aider à la reconstruction des foyers et à leur embellissements à tous les points de vue. *Le Petit Journal* s'est intéressé à cette question et en a fait le sujet d'un article. De toutes parts affluent des encouragements, de l'aide, et surtout des demandes. Cette œuvre patriotique et féministe, si bien présentée par Mme François Raspail, ne pourra que donner d'excellents résultats.

Mme Agathe Dyvrande, la distinguée avocate à la Cour d'appel, fait une très éloquente conférence sur l'Action des femmes après la guerre. « Ce qu'elles ont fait pendant la guerre permettra, dit-elle, aux femmes de participer, après la guerre, à la vie nationale. Et elles y participeront en exigeant la paix une paix durable, établie sur la loi. Car l'Tribunal de la Haye n'a servi qu'à faire des lois en cas de guerre, mais n'en a édicté aucune pour établir une paix définitive. Or, cette paix les femmes l'exigeront au moyen de lois et d'une armée internationale pour soutenir ces lois.

« La nécessité nous a amenées dans la mêlée, dit l'éloquente conférencière, nous y resterons pour le bonheur du pays. »

Avant de clore la séance, la présidente propose le vœu suivant :

« Lorsque la victoire complète, définitive, couronnera les efforts héroïques de la France et de ses alliés, une grande paix basée solidement sur la limitation des armements se répandra sur le monde. Et puisse l'Europe s'équilibrer pour une équitable et prévoyante réorganisation ! Que l'éducation des jeunes générations se fasse dans ce sage esprit pacifiste, tendant à remplacer désormais les doctrines favorables à la guerre par des doctrines favorables aux cours d'arbitrage. » — P.

L'Aide Morale.

L'Aide Morale donnera des séances le dimanche 28 mars, dans

Le II^e^ arrondissement, salle de la mairie ;
Le VI^e^ » » »
Le XI^e^ » » »
Le XII^e^ arrondissement, salle de la Porte Dorée, 275, av. Daumesnil.
Le XVIII^e^ arrondissement, salle de l'Elysée-Montmartre.

Galerie des Artistes modernes. Exposition-vente d'artistes des nations alliées et amies.

On ne saurait trop louer le Comité de défense des professions libérales pour l'initiative qu'il a prise en groupant, rue Caumartin, une série importante d'œuvres peintes et sculptées. A l'heure où les plus graves préoccupations nationales détournent l'esprit des choses de l'art et où la plupart des Galeries, fermées depuis l'été, ne songent point encore à rouvrir leurs portes, le Comité a entrepris de rappeler au public et le préjudice causé aux artistes par la guerre, et la nécessité de leur venir en aide. Chaque œuvre figurant dans les salles peut être acquise pour un prix modéré, qui contribuera à soutenir nombre d'artistes dans le besoin. Nous ne devons pas oublier que les femmes sont nombreuses parmi eux et l'éclectisme le plus rigoureux a présidé à l'organisation de l'exposition. Les envois féminins en témoignent pour leur part. A côté des deux belles études de Mlle Piolat du Montalliet : « le Moulin du diable » et « la Tombe solitaire », des bouquets conçus par Mmes Stella-Samson ou Le Chevallier selon la formule de Madeleine Lemaire, Mlle Ordynska, auteur d'une jolie nature morte, expose des œuvres qui se rattachent au cubisme. Les tableaux de Mmes Grumwasser et Trainine se signalent à l'attention par des qualités diverses. Nous renvoyons toujours avec le même plaisir les plaquettes de Mme Robert Mérignac, qui excelle dans cette série des « Coiffes de France » à accorder les lignes de la coiffure au caractère des visages.

Quelques vitrines d'art décoratif se joignent aux tableaux et aux sculptures. Des coussins de Mme Zachmine, un écran de Mme Labrie, les bijoux de Mme Ranvin Chartier. Enfin Mlle Jeanne Bonfeld apporte, dans de grands panneaux en étain repoussé, son habituel talent fait de rouperie et d'élégance.

Souhaitons à cette exposition-vente et à la tombola qui doit la suivre, le succès que méritent le but généreux de cet effort et le dévouement des organisateurs. — C. M.

* * *

La tombola organisée par le Comité pour illustrer l'exposition-vente sera tirée le 28 mars. Une grande quantité de petits tableaux et objets d'art ont été offerts pour cette tombola. Les billets sont de 1 franc. Les demander à l'Exposition, 19, rue Caumartin.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Teléph. : 303-05
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcooliques
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). Teléph. : 515-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Teléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. Expéditions en Province

La gérante : JANE MISME.

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher..... combien meilleur !!
18, Avenue de l'Opéra
EXPÉDITIONS PROVINCE ÉTRANGER

LA

Lutte contre le Chômage

Conférence de Mlle BOURAT

INSPECTRICE DU TRAVAIL

AU COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

(*Suite*)

Elle s'est imposé l'obligation de porter à 0,40 l'unité que les entrepreneuses de fournitures militaires établissent à 0,20 et à 0,25. Pour conserver ce principe malgré la rareté et la hausse des matières premières, elle a décidé de supprimer les intermédiaires et elle est allée directement à la fabrication, faisant parcourir à son acheteur la région de Rouen pour acquérir la flanelle de coton encore disponible, choisissant le transport par eau au milieu de mille difficultés le matériel de chemin de fer étant réquisitionné pour les convois de blessés et les mouvements de troupes.

L'Union au moment de sa plus forte production, a occupé jusqu'à 14 coupeurs du Syndicat de la chemiserie Bourse du Travail, plus un vérificateur et deux manutentionnaires.

Elle a distribué en octobre, novembre et décembre 1.800 à 2.000 pièces par jour aux 67 ouvrours qui la composent. Elle a donné déjà 50.800 francs de salaires.

Le salaire journalier d'une mécanicienne professionnelle est pour 8 à 9 heures de travail de 2 à 2 fr. 50 par jour. Une très bonne ouvrière peut gagner 3 francs.

Quelques unes ont pu, paraît il, atteindre 3 fr. 50 et 4 francs, mais, n'en doutons pas, ce furent là de rares exceptions. Nous ne sommes pas habituées dans la lingerie à rencontrer de ces salaires fantastiques?...

Voilà, Mesdames et Messieurs, incomplètement, trop brièvement, trop sèchement exposé ce que les femmes ont été capables de faire dans cette lutte contre le chômage.

Ce qu'il y a à retenir, c'est que les lumières nouvelles qu'elles ont de la vie, leur ont fait rejeter l'aumône qui dégrade celui qui la reçoit et ne satisfait qu'un geste égoïste de celui qui la donne. Elle ont pris de la peine, beaucoup de peine, pour soulager l'ouvrière selon les théories les meilleures et les principes les plus élevés. Il y aurait bien des choses à dire sur cette transformation de la mentalité des femmes sur la direction nouvelle de leur intelligence et de leur cœur; transformation due sans doute à toutes sortes de causes profondes, dont le mouvement féministe universel est une faible expression. L'intérêt croissant qu'elles montrent dans les questions d'ordre économique et les connaissances qu'elles en ont, ont été fort admirablement mis à profit par le Gouvernement même de notre voisine et alliée l'Angleterre.

Vous voyez que si le Gouvernement se montre quelque peu récalcitrant à satisfaire les revendications des suffragettes, du moins est il averti de l'utile collaboration qu'il peut trouver dans un groupe de femmes intelligentes.

La crise que nous traversons a été pour les femmes anglaises une occasion magnifique de prendre une avance considérable dans l'art de diriger et d'administrer. Au mois d'avril dernier, le Gouvernement nomma une Commission, le Central Committee for Women's Employment. Cette Commission est exclusivement composée de femmes; douze je crois, représentant les différents mouvements : coopération, trade union, socialisme, etc.

La présidente est la marquise de Crewe ton sacrifie toujours à l'aristocratie dans la démocratique Angleterre); la secrétaire Miss Mary Macarthur, secrétaire de la Women's trade Union League et la trésorière Mrs Tennant, une inspectrice du travail devenue l'épouse d'un membre du Parlement.

La tâche de ce Comité Central est de formuler des principes, de préparer des projets, d'exprimer ses avis sur tout ce qui concerne l'assistance dont ont besoin les femmes dans les circonstances présentes.

Mais là ne se bornent pas ses fonctions dont le caractère n'est pas seulement consultatif.

Le Comité a également un pouvoir exécutif qui lui permet de pousser jusqu'à la pratique les théories qu'il expose.

Dans l'élaboration de son plan le premier devoir fut de veiller à ce que s'organisent et s'ajustent l'offre et la demande de travail. Le « War Office » était, comme chez nous, un service presque inépuisable. La demande anormale d'articles divers créée par la guerre devait avant tout contribuer à maintenir les ouvrières à l'atelier.

Le « Contract department », c'est à dire une sous commission du Comité, passa avec le Ministre de la Guerre un contrat s'assurant la commande ferme de 10.000 chemises par semaine.

Puis, par d'autres contrats successifs, 100.000 ceintures de flanelle, et 2 millions de paires de chaussettes.

Ces articles ne sont pas faits dans les ouvroirs.

Le Comité a en quelque sorte réquisitionné les ateliers de couture, les fabriques de blouses, tous endroits pouvant s'adapter, par leur personnel et leur organisation intérieure, machines, etc., à la production des articles réclamés.

Remarquez que le Comité n'a pas eu à placer des ouvrières, il a évité qu'elles ne fussent déplacées, il a fourni du travail afin qu'elles continuent à être employées.

Je n'ai pas le chiffre total des maisons ainsi occupées mais, en décembre, je sais qu'il y en avait 130 qui accomplissaient la commande hebdomadaire des chemises.

Je ne puis non plus, à mon regret, vous donner aujourd'hui des chiffres concernant les salaires, néanmoins le Comité ne place point son travail sans condition et une portion du prix payé doit être attribuée aux ouvrières.

On voit tout de suite l'avantage qu'il y a pour tout le monde, le Ministère de la Guerre passant ses commandes à un organisme officiel central, lequel se chargeait de les faire exécuter le plus promptement, le plus régulièrement possible et dans les meilleures conditions pour employeurs et ouvrières. Cela fut, je le répète, le premier soin du Comité féminin.

Mais il savait aussi que toutes les ouvrières sans travail par le fait de la guerre, dont on estime le nombre à peu près à 2.000.000, ne pouvaient être employées dans cette direction.

Pour les autres, le Comité a songé à établir des ateliers d'où l'élément commercial doit être banni : c'est-à-dire qu'il ne doit être entrepris rien qui puisse être produit et acheté selon les conditions normales. Le principe établi par le Comité est que les articles produits ne doivent pas être mis en vente, mais donnés à ceux qui en ont besoin et qui ne l'achèteraient pas, faute d'argent.

Il est évident que l'intention est bonne mais que, malgré tout, le principe est boiteux.

D'ailleurs, je ne crois pas que le Comité ait beaucoup encouragé la création de ces ouvroirs. Il s'est plutôt attaché à la réalisation d'une proposition beaucoup plus intéressante, à mon sens, proposition dont les dames du Comité furent certainement inspirées par M. Sydney Webb.

Il s'agit des « Women's Trains Centres ». Ici il n'est plus question de faire produire aux femmes sans travail des objets quelconques, à destinations inconnues, mais de les faire travailler pour elles mêmes. C'est un enseignement qu'elles reçoivent en échange d'un salaire, un enseignement dont elles auront, après la guerre, le plus grand bénéfice. Elles apprennent, non pas un métier, mais à devenir des ménagères. Elles apprennent surtout à raccommoder, ce qui est un art si négligé parmi celles qui auraient le plus besoin de le pratiquer. Elles apprennent à couper, à utiliser les vêtements usagés, à faire du neuf avec du vieux.

(*A suivre.*)

NOUS AVONS REÇU

— de Mlle Jules Siegfried, 8 abonnements de propagande . . . . 8 fr.
— de Mme de Witt-Schlumberger, pour la propagande au numéro . 50 »
— de Mme Bernard, de Lyon, 2 abonnements de propagande . . . 12 »
— de Mme Fleury Barnabé pour son abonnement . . . . . 10 »

JOFFRE Conseils, Achat, aux Enchères, Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie Valeurs mises en nos (argent de suite). Je m'occupe recouvrements à forfait de créances sur particuliers, Commerçants, et je rembourse cela soumis sur le montant. Georges HARMOIS (2), boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 47-24 (2 lignes).